

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

16 novembre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

(Seconde délibération)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° II-14

présenté par  
le Gouvernement

-----

**ARTICLE 39****ÉTAT B****Mission « Santé »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins	0	2 042 639
Protection maladie	0	9 221
<b>TOTAUX</b>	0	2 051 860
<b>SOLDE</b>	-2 051 860	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Afin de tenir compte des votes intervenus dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances pour 2019, le présent amendement procède à une minoration de 2 051 860 € des autorisations d'engagement et de 2 051 860 € des crédits de paiement de la mission « Santé ». Cette minoration est répartie de la façon suivante :

- une minoration de 2 042 639 € en autorisations d'engagement et de 2 042 639 € en crédits de paiement du programme « Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins » ;
- une minoration de 9 221 € en autorisations d'engagement et de 9 221 € en crédits de paiement du programme « Protection maladie ».